

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 avril 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettre datée du 28 mars 2019, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris en réponse à la lettre datée du 1^{er} mars 2019 que vous a adressée le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/73/795-S/2019/231), car elle contient des allégations mensongères et une présentation déformée des faits, semblables à celles qui figuraient déjà dans les précédentes lettres diffusées par l'Azerbaïdjan sur le conflit du Haut-Karabakh.

La position officielle de la République d'Arménie sur le règlement du conflit du Haut-Karabakh a été exprimée et réaffirmée à maintes reprises par le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères. L'Arménie n'a cessé d'exprimer son attachement et son appui au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, sous les auspices de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE.

Je vous fais tenir ci-joint les observations faites le 9 mars 2019 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie sur le processus de paix du Haut-Karabakh.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour [*Prévention des conflits armés*], et du Conseil de sécurité.

Pièce jointe : 1 page.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**



Annexe à la lettre datée du 28 mars 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Observations du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie sur le processus de paix du Haut-Karabakh (9 mars 2019)

Ces derniers temps, différents fonctionnaires azerbaïdjanais de haut niveau ont recouru à une rhétorique de plus en plus agressive au sujet du règlement du conflit du Haut-Karabakh. Il est déplorable que ces déclarations fassent expressément mention du recours à la force ou de la menace du recours à la force et de la possibilité de régler le conflit par la voie militaire, traduisant ainsi une position maximaliste et non constructive. Dans une déclaration récente, les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE ont également fait part de leurs réflexions à cet égard. La partie azerbaïdjanaise persiste à ignorer toutes les déclarations constructives faites par la partie arménienne, y compris par le Premier Ministre.

Les propos qui nous parviennent de Bakou prennent des tournures telles que « la dimension de la force a toujours été à l'ordre du jour et le restera », « l'aspect militaire joue un rôle crucial dans le règlement du conflit », « la force est juste ». En outre, alors que sont annoncés les préparatifs d'une réunion entre les dirigeants des deux pays, l'Azerbaïdjan se lance dans des exercices militaires offensifs qu'il n'a pas notifiés en conformité avec les obligations découlant de ses engagements internationaux.

Alors que dans sa déclaration au Parlement européen, le Premier Ministre arménien souligne que la culture du dialogue, de la tolérance et du compromis doit avoir la primauté dans notre région, Bakou, pour sa part, menace de préparer la population non pas à la paix mais au règlement du conflit par d'autres moyens.

Ce genre de rhétorique et les déclarations reposant sur des approches maximalistes et non constructives ne contribuent nullement à créer un climat propice à la paix. L'Arménie a réitéré à maintes reprises qu'elle n'acceptait en aucun cas les approches de cette nature, pas plus que les menaces de coercition consistant à faire pression sur les négociations en brandissant les armes.

L'Arménie n'a jamais cessé d'exprimer son attachement et son appui au règlement pacifique du conflit sous les auspices de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, la sécurité et le statut d'Artsakh étant ses priorités. Cet attachement est clairement illustré par le fait qu'après la révolution de velours en Arménie le processus de paix a connu non pas une interruption mais, au contraire, un véritable renouveau.

Il demeure indispensable de créer un climat propice à la paix, par la mise en place de mécanismes de réduction des risques et de prévention des affrontements, et d'instaurer des mesures de confiance, conformément aux décisions prises à la réunion de Douchanbé ainsi qu'aux réunions antérieures, tenues à Vienne et Saint-Pétersbourg.